

SECTEUR 1

CALENDRIER DES COLLECTES 2019

Déposez entre 19 h la veille et 7 h le matin de la collecte.



JANVIER							FÉVRIER							MARS							AVRIL								
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S		
		1	2	3	4	5			4	5	6	7	8	9			4	5	6	7	8	9		1	2	3	4	5	6
6	7	8	9	10	11	12	3	4	5	6	7	8	9	3	4	5	6	7	8	9	7	8	9	10	11	12	13		
13	14	15	16	17	18	19	10	11	12	13	14	15	16	10	11	12	13	14	15	16	14	15	16	17	18	19	20		
20	21	22	23	24	25	26	17	18	19	20	21	22	23	17	18	19	20	21	22	23	21	22	23	24	25	26	27		
27	28	29	30	31			24	25	26	27	28			24	25	26	27	28	29	30	28	29	30						

MAI							JUIN							JUILLET							AOÛT						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4						1			1	2	3	4	5	6					1	2	3
5	6	7	8	9	10	11	2	3	4	5	6	7	8	7	8	9	10	11	12	13	4	5	6	7	8	9	10
12	13	14	15	16	17	18	9	10	11	12	13	14	15	14	15	16	17	18	19	20	11	12	13	14	15	16	17
19	20	21	22	23	24	25	16	17	18	19	20	21	22	21	22	23	24	25	26	27	18	19	20	21	22	23	24
26	27	28	29	30	31		23	24	25	26	27	28	29	28	29	30	31				25	26	27	28	29	30	31

SEPTEMBRE							OCTOBRE							NOVEMBRE							DÉCEMBRE						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7			1	2	3	4	5						1	2	1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14	6	7	8	9	10	11	12	3	4	5	6	7	8	9	8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21	13	14	15	16	17	18	19	10	11	12	13	14	15	16	15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28	20	21	22	23	24	25	26	17	18	19	20	21	22	23	22	23	24	25	26	27	28
29	30						27	28	29	30	31			24	25	26	27	28	29	30	29	30	31				

LÉGENDE

- Ordures ménagères :**
lundi seulement pour les 8 logements et moins
lundi et mercredi pour les autres
- Matières recyclables :**
lundi
- Encombrants et résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD) :**
vendredi
- Résidus verts et feuilles mortes :**
lundi de mai à novembre (variable)
- Résidus alimentaires :**
mercredi pour les 8 logements et moins
- Résidus domestiques dangereux (RDD) :**
Samedi 18 mai, de 9 h à 17 h
Stationnement de l'aréna Garon
(11212, avenue Garon)
- Résidus domestiques dangereux (RDD) :**
Samedi 7 septembre, de 9 h à 17 h
Derrière l'école Henri-Bourassa
(6051, boul. Maurice-Duplessis)



ORDURES MÉNAGÈRES

Merci de respecter l'horaire des collectes d'ordures ménagères de votre secteur. Pour enrayer la propagation des punaises de lit, les matelas et les meubles rembourrés sont ramassés avec les ordures ménagères.



Merci de respecter l'horaire des collectes d'ordures ménagères.

CONTENANTS AUTORISÉS



ENCOMBRANTS ET CRD

Cette collecte comprend les objets encombrants et les CRD (résidus de construction, de rénovation et de démolition) qui sont valorisables.

- **Encombrants**
Électroménagers sans gaz réfrigérant, fours micro-ondes, bureaux, tables, chaises, commodes, bibliothèques, armoires, classeurs et meubles non rembourrés.
- **CRD**
Résidus provenant de la construction, rénovation et démolition résidentielles : bois, gypse, métaux ferreux et non-ferreux, bardeaux d'asphalte, agrégats constitués de brique, de mortier, de résidus de pierre, de terre, d'asphalte et de béton, matériaux de revêtement, verre et plastiques.



MATIÈRES RECYCLABLES

Contenants, emballages ou imprimés faits de :

- Papier et carton
- Verre
- Métal
- Plastique (sauf numéro 6)

CONTENANTS AUTORISÉS



RÉSIDUS ALIMENTAIRES

La collecte des résidus alimentaires est offerte aux immeubles de huit logements et moins, sauf exception.



CONTENANTS AUTORISÉS : BAC BRUN

À l'intérieur du bac, seuls les sacs de papier et les sacs certifiés « compostables » sont acceptés.



RÉSIDUS VERTS

- Chaume des pelouses
- Résidus du potager et des arbres
- Feuilles mortes
- Branches de conifères
- Rogneres de gazon



COLLECTE SPÉCIALE DE BRANCHES DE FEUILLUS

Pour lutter contre l'agrile du frêne, déposez vos branches en vrac, sans les attacher. Appelez le 311 pour les faire ramasser.

CONTENANTS AUTORISÉS



RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD)

Samedi 18 mai, de 9 h à 17 h
Stationnement de l'aréna Garon (11212, avenue Garon)

Samedi 7 septembre, de 9 h à 17 h
Derrière l'école Henri-Bourassa (6051, boul. Maurice-Duplessis)

En tout temps, les citoyens peuvent déposer leurs RDD dans les écocentres.

Ces produits ne doivent JAMAIS se retrouver parmi vos déchets domestiques ou dans le bac de recyclage. Assurez-vous que les contenants sont étanches et hors de portée des enfants.



- Ampoules fluocompactes
- Tubes fluorescents
- Peintures (latex, alkyde, email)
- Teintures, vernis
- Huile à moteur et filtres
- Batteries (acide, plomb)
- Piles rechargeables ou non
- Produits d'entretien ou nettoyants
- Térébenthine, Varsol, essence, alcool
- Pesticides et engrais
- Produits chimiques pour piscine
- Adhésifs, goudron, époxy, décapants
- Aérosols
- Bouteilles de propane
- Mercure (thermomètres)

DEUX ÉCOCENTRES PRÈS DE CHEZ VOUS

Visitez les écocentres pour vous défaire dans le respect de l'environnement de vos rebuts de de construction, de métal, de produits chimiques, d'appareils électroniques, de vieux vêtements et de vos articles en attente d'une seconde vie.

Écocentre de Saint-Michel
2475, rue des Regrattiers
(prolongement de la rue D'Iberville, à l'angle de la rue Jarry)
Téléphone: 514 872-3267

Écocentre de Rivière-des-Prairies
11400, rue Léopold-Christin
(à l'angle du boulevard Henri-Bourassa)
Téléphone: 514 872-0384

- Accès gratuit
- Preuve de résidence exigée

Pour connaître les conditions d'accès aux écocentres, leur horaire et les matières acceptées, visitez ville.montreal.qc.ca/ecocentres.

ARBRES DE NOËL

Collecte 8 et 15 janvier 2020 dans tous les secteurs

Dépouillez l'arbre de Noël naturel de toutes ses décorations (incluant les crochets) afin d'éviter les accidents au moment du déchetage..

DES QUESTIONS ?

PAR TÉLÉPHONE

311

Jours de collectes par code postal : ville.montreal.qc.ca/collectes

Information générale sur Montréal-Nord : ville.montreal.qc.ca/mtlnord

